Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LE *PRIX DROITS ET LIBERTÉS* – ÉDITION 2004 – DÉCERNÉ À ESPACE OUTAOUAIS POUR SON TRAVAIL DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

Montréal, le 1er décembre 2004 – Le *Prix Droits et Libertés*, décerné par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, a été attribué, cette année, à l'organisme **Espace Outaouais** qui œuvre, depuis près de 20 ans, à informer et sensibiliser enfants, jeunes et adultes à la violence faite aux enfants.

Le *Prix* – soulignant un engagement ou une réalisation exemplaire dans la promotion et la défense des droits et libertés et des droits de la jeunesse – sera remis à madame Christiane Nault, coordonnatrice de l'organisme, par monsieur François Chénier, membre de la Commission, lors d'une cérémonie à Montréal le 8 décembre prochain.

Espace Outaouais
Le *Prix Droits et Libertés* est attribué à Espace Outaouais pour souligner le caractère indispensable du travail que font les travailleuses et travailleurs de l'organisme pour prévenir la violence et outiller ceux et celles qui peuvent y être exposés.

Devant le sentiment d'impuissance et l'incapacité d'agir, Espace Outaouais – et les autres organismes Espace à travers la province – ont décidé de renforcer les habiletés d'action : informer, sensibiliser, écouter, donner des stratégies de réaction, indiquer les ressources disponibles. Bref permettre que soient mis en œuvre les potentiels d'identification et de refus de la violence, des potentiels dont les enfants eux-mêmes ne sont pas dépourvus.

Depuis sa fondation en 1985, Espace Outaouais a rejoint plus de 40000 personnes de la région par ses ateliers tenus dans les milieux de vie que sont les écoles, les centres de la petite enfance, les groupes de loisirs et autres.

Quelle éducation est ainsi transmise à travers une pédagogie participative : « *Que les enfants ont droit au respect de leur intégrité physique, psychologique et sexuelle, peu importe leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, leur religion… comme il est promulgué dans la* Convention relative aux droits de l'enfant. »

Que la violence faite aux enfants, qu'elle soit verbale, psychologique, physique ou sexuelle est avant tout un abus de pouvoir, d'un adulte sur un enfant ou d'un enfant sur un autre plus vulnérable. Et que, pour cette raison, « *les stratégies de prévention dénoncent les inégalités de pouvoir entre les personnes*»

Bref, protection et respect de la personne entière de l'enfant et égalité entre les personnes. Ce sont là deux des fondements de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la *Loi sur la protection de la jeunesse* que la Commission des droits a pour mandat de faire respecter et de promouvoir, notamment avec l'aide des organismes comme Espace Outaouais.

– 30 –

Source
Mme Ginette L'Heureux
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 207 ou (514) 249-6181
M. Robert Sylvestre
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 253